

Bilan du fonctionnement des actions hors GTh - suivi DEB au 31/12/2018

Rappel des actions hors Gth au sein de l'organisation de la gouvernance du PNMH

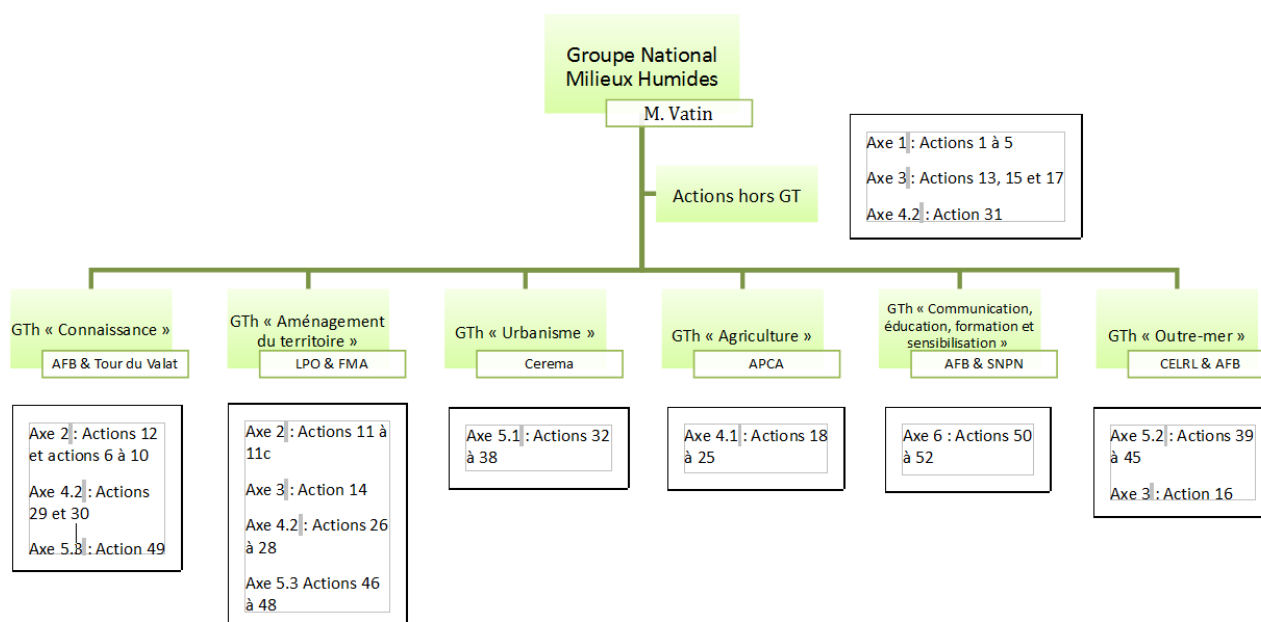


Figure 1 : Organigramme des groupes thématiques et répartition des actions du 3^{ème} Plan national d'action en faveur des milieux humides

Lors de la constitution des Gth et de la répartition des actions en leur sein, 9 actions n'ont pu être affectées car ne correspondant pas aux thématiques prises en charge par les groupes, et ont donc été suivies directement par la DEB.

Hormis les actions liées aux conventions internationales (actions 1 à 5), il convient de constater que les autres actions ont pâti de ne pas être suivies par un Gth, en termes de visibilité et d'échanges entre acteurs.

Pistes d'amélioration :

- intégrer la totalité des actions dans le suivi des différents Gth, en créant pour les aspects internationaux un "GTh" spécifique "Ramsar", sachant que la DEB fait déjà appel à un groupe d'experts pour la préparation des Comités permanents et des COP de la Convention ;
- Les actions sur les SAGE et SDAGE, sur LIFE et sur Plans Grands fleuves pourraient être intégrées au Gth AT, à condition que la composition du Gth évolue ;
- Les actions relatives à la chasse pourraient être intégrées dans le Gth Agriculture (qui suivrait également la Forêt), à condition que sa composition évolue ;
- le GTh Ramsar serait chargé de donner son avis sur les projets de sites Ramsar, afin de décharger le GNMH, et serait saisi pour la préparation des COP et travaux liés à la Convention de Ramsar ; il se réunirait au moins une fois par an.

Bilan de l'état d'avancement des actions suivies hors GTh au 31/12/2018

Action 1 Finalisée / en cours	Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France
Objectif	1- création de nouveaux sites d'importance internationale, ou sites « Ramsar », 2- mise à jour régulière des données relatives aux sites Ramsar 3- mise en œuvre de la gestion sur les sites désignés, conformément à la circulaire du 24/12/2009
Pilotes d'action	MTES-DEB
Partenaires	Association Ramsar France, MNHN UMS Patrinat ; DREAL et gestionnaires de sites Ramsar
Financeurs	Moyens internes DEB Conventions MTES-DEB/Ramsar France et MTES-DEB/MNHN
Durée	2013 - 2019
Liens avec les autres actions	
Résultats fin 2018	<p>1/ l'objectif de 3 sites par an affiché dans le Plan a très vite été dénoncé car l'essentiel est apparu comme le portage des projets au niveau local et non comme une multiplication de sites non portés, l'objectif a donc été de désigner des sites opportuns : de 2014 à 2018, 6 sites ont été désignés dont 1 en outre-mer, pour une superficie de plus de 130 000 hectares.</p> <p>De nombreux projets (une douzaine) sont en cours fin 2018.</p> <p>En outre le rapport de mise à jour de la liste (priorisée) des sites susceptibles de répondre aux critères Ramsar, piloté par le MNHN en lien avec Ramsar France et le MTES-DEB a été finalisé pour publication début 2019.</p> <p>2/ En préparation de la COP13 d'octobre 2018, la DEB a lancé en 2017 auprès des DREAL, et avec l'appui de l'association Ramsar France, une campagne de mise à jour des données des sites qui accusait un fort retard. Cette campagne a permis de faire avancer les mises à jour de manière importante mais sans toutefois aboutir à la régularisation des retards : 6 fiches à jour ont été publiées, près d'une quinzaine sont très avancées, mais autant n'ont pas encore pu être récupérées au niveau national.</p> <p>3/ La DEB a réalisé en 2016, avec l'appui de l'association Ramsar France, une</p>

	<p>enquête auprès des gestionnaires de sites et des DREAL pour faire le bilan de l'application de la circulaire du 24/12/2009 sur la gestion des sites. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans une synthèse disponible ici.</p> <p>Il en ressort que la quasi totalité des sites respectent les modalités de gestion définies par la circulaire, malgré quelques situations à revoir, mais que l'aspect "Ramsar" de ces sites protégés ou gérés sous d'autres statut n'est pas toujours très "vivant".</p>
<p>Bilan</p>	<p>Cette action a donné lieu à de nombreuses avancées, même si certains points ne sont pas entièrement réalisés :</p> <p>1/ L'objectif de 3 désignations par an ayant été écarté dès 2014, l'objectif d'avancer dans les désignations est atteint, les sites désignés bénéficiant d'un réel portage et donc d'une promesse de bonne gestion.</p> <p>2/ La mise à jour des données des sites : il apparaît que ce travail qui se présente tous les 6 ans et fait partie des engagements de la France, doit être ravivé au sein des structures gestionnaires et des services de l'Etat qui assurent le suivi. Il faut préciser, à la décharge des gestionnaires, que la procédure est très lourde, qu'elle a été rendue plus difficile sur cette période par la bascule dans une base de données internationale entièrement renouvelée.</p> <p>3/ Si les modalités de gestion prévues sont globalement respectées, et si la gestion des sites est bien cadrée et suivie selon les différents statuts des sites (réserve naturelle, site Natura 2000, ...), il s'avère qu'il est nécessaire dans de nombreux cas de redynamiser l'aspect "label international" de ces sites, parfois oublié. Quelques soucis de gestion ou de mise à jour des partenaires impliqués restent également à résoudre, pour une meilleure légitimité des porteurs.</p>
<p>Perspectives</p>	<p>Ces nombreux travaux, ainsi que les avancées permises par Plan Biodiversité de juillet 2018, et notamment le rapport parlementaire de janvier 2019 "Terres d'eau, Terres d'avenir", et par les Assises de l'eau, vont alimenter la mise à jour de la circulaire du 24 décembre 2009, qui doit être diffusée en 2019 ou 2020, avec un volet stratégique de désignation.</p> <p>Concernant les mises à jour des données des sites, la DEB est en discussion avec le secrétariat de la Convention afin d'alléger l'instruction de ces mises à jour très chronophages à tous niveaux.</p> <p>Enfin la DEB renforce à partir de 2019 son appui à Ramsar France afin de permettre le recrutement d'un 2ème salarié et de renforcer l'animation des sites et le suivi de la gestion.</p>

<p>Action X1 NOUVELLE Finalisée / en cours</p>	<p>Lancer le nouveau Label « Ville Ramsar » en France</p>
<p>Objectif</p>	<p>Soutien au nouveau label, créé lors de la COP12 Ramsar en 2015 avec le soutien de la France, et mise en oeuvre volontariste en France, afin de valoriser les villes et collectivités exemplaires dans leur gestion des milieux humides.</p>
<p>Pilotes d'action</p>	<p>MTES-DEB, Association Ramsar France</p>
<p>Partenaires</p>	<p>expert français GEST, SNPN, membres du GTh Urbanisme, gestionnaires de sites Ramsar</p>
<p>Financeurs</p>	<p>Moyens internes DEB, Convention MTES-DEB/Ramsar France</p>
<p>Durée</p>	<p>Pérenne, à partir de 2015 avec fréquence triennale</p>
<p>Liens avec les autres actions</p>	<p>Lien à creuser avec les Grands prix Milieux humides et urbanisme (action 34)</p>
<p>Résultats fin 2018</p>	<p>. 1ère édition du nouveau label, lancée en juin 2017 par le secrétariat de la Convention . Organisation nationale spécifique mise en place avec diffusion par Ramsar France, instruction par DEB avec groupe d'experts/jury, 5 candidats . Envoi de 4 dossiers validés au secrétariat de Ramsar . Labellisation des 4 candidats français lors de la COP13 en octobre 2018 à Dubaï : Amiens, Courteranges, Pont-Audemer, Saint-Omer Voir https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/13e-cop-ramsar-zones-humides-avenir-urbain-durable et https://www.ramsar.org/fr/news/18-villes-recompensees-pour-leur-action-en-faveur-de-la-sauvegarde-des-zones-humides-urbaines . Forte implication de la DEB et de Ramsar France notamment pour les suites et la promotion de ce label aux niveaux national (animation du réseau et organisation des appels à candidatures) et international (définition des modalités, suivi des travaux au niveau du secrétariat de Ramsar, ...) . La Corée et son initiative régionale, à l'initiative du label et très porteurs (organisation de la remise des diplômes en COP13), ont lancé la création d'un cercle des maires des villes lauréates qui se réunira pour la 1ère fois en Corée en octobre 2018.</p>

Bilan	<p>Le bilan de cette action est très positif, la France a su mobiliser les collectivités et se positionner parmi les "chefs de file", tant en termes d'appui que de réussites, avec 4 lauréats sur un total de 18.</p> <p>Cependant, avec une seule session de "recul", il est trop tôt pour faire un bilan de l'intérêt de ce label pour les collectivités et pour l'amélioration de la prise en compte des milieux humides dans la planification urbaine.</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none">-Réussite importante des villes françaises (4 lauréats sur 18 lauréats au total), dynamique à poursuivre.-Intégration, dans l'animation par Ramsar France, des villes Ramsar au même titre que les sites Ramsar.-Rapprochement à étudier entre les lauréats de ce label et ceux des Grands Prix Milieux humides et urbanisme (action 34).-Lancement et organisation en 2019/2020 de la 2ème session, dont les lauréats seront récompensés lors de la COP14 de Ramsar en 2021, à l'occasion des 50 ans de la signature de la Convention.

Action 2. en cours / non suivie	Mettre en place l'objectif 15 d'Aïchi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides
Objectif	<p>L'objectif 15 de la réunion d'Aïchi prévoit que « d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stock de carbone soient améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification ».</p> <p>Les milieux humides sont particulièrement concernés par la mise en oeuvre de cet objectif.</p>
Pilotes d'action	<p>MTES-DEB et MI, DAEI</p>
Partenaires	
Financeurs	
Durée	
Liens avec les autres actions	
Résultats en 2018	<p>Pas de suivi</p>
Bilan	<p>Action dont les modalités spécifiques aux milieux humides n'ont pas été définies et donc pas suivies.</p> <p>Diverses actions de restauration des milieux humides ont bien été mises en oeuvre par différents acteurs, mais sans faire l'objet d'un suivi au titre de cette action 2.</p>
Perspectives	<p>Faire le cas échéant un point sur les travaux de restauration menés spécifiquement sur des milieux humides.</p>

Action 3. Réalisée / En cours	Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar
Objectif	Renforcement de l'implication de la France dans les travaux de la Convention, en tant que membre du Comité permanent durant les 2 mandats successifs maximum 2012-2015 et 2015-2018, puis en accompagnement du Comité permanent.
Pilotes d'action	MTES/DEB et MEAE
Partenaires	Correspondants nationaux pour le GEST (RNN Baie de Somme, Tour du Valat) et pour la CESP (SNPN, AFB) ; Experts français participant directement aux travaux : AFB, MNHN, Tour du Valat, ..
Financeurs	régie
Durée	2014 - 2018 à poursuivre
Liens avec les autres actions	Action 1, 2 et 4
Bilan	Après une poursuite sur 2014 à 2016 en tant que membre du Comité permanent, puis un recul en 2017, l'investissement de la France a repris fortement avec une participation accrue (avec MEAE notamment) à partir de 2018 aux réunions de la COP et du Comité permanent, en raison de la reconnaissance de l'importance du sujet Milieux humides en lien avec les grandes conventions (Biodiversité, Climat notamment). Après la COP 2018, la France n'est plus membre du Comité permanent, ayant rempli deux mandats successifs, mais elle reste investie dans les travaux en cours et la préparation de la future COP14 du cinquantenaire de la Convention, en 2021 en Chine.
Perspectives	Effort accru pour la préparation de la COP14 du cinquantenaire, en 2021 en Chine (Wuhan).

Action 4 Finalisée / En cours	Poursuivre la relance de Medwet en Méditerranée
Objectif	Poursuite de l'appui fort à l'initiative régionale de Ramsar, pour la région méditerranéenne "MedWet" (Mediterranean wetlands), forte de 27 pays membres et d'autres organismes, et dont le secrétariat est accueilli en France depuis 2014.
Pilotes d'action	MTES/DEB Secrétariat MedWet
Partenaires	AE RMC jusqu'en 2017 puis AFB depuis 2018 Fondation Tour du Valat
Financeurs	Contributions annuelles et conventions ponctuelles DEB, convention avec AERMC jusqu'en 2017, convention avec AFB en 2018
Durée	5 ans à poursuivre
Liens avec les autres actions	Action 3
Bilan	<p>MedWet est la plus importante (en nombre de pays et de membres) des initiatives régionales de la Convention de Ramsar. Compte tenu de l'importance des enjeux méditerranéens, la France a poursuivi son rôle de pays hôte et de support majeur (en tant que pays) à l'initiative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présidence jusqu'en 2016 avec l'accueil en France du Comité plénier en février 2016 - membre permanent du COPIL (en tant qu'hôte du secrétariat), représentation des intérêts spécifiques dans les travaux Ramsar, et soutien permanent avec plusieurs conventions au-delà de la contribution annuelle - fort appui au comité plénier d'octobre 2018 et à la définition de nouvelles orientations stratégiques, et présidence assumée pour la nomination d'un nouveau coordinateur, ce qui a été finalisé début 2019.
Perspectives	<p>Nécessité de poursuivre le soutien, tout en laissant d'autres pays s'impliquer (Tunisie présidente actuelle, après la Slovénie). La position de MedWet est importante, mais il lui est difficile de trouver une juste place, d'où la réorientation stratégique vers des actions plus opérationnelles.</p>

Action 5 Finalisée / En cours	Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne
Objectif	Dans le cadre de l'Initiative Africaine de l'AEWA, soutien à l'Unité de Soutien Technique (UST) visant à aider à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, en coordination avec le Secrétariat de l'AEWA.
Pilotes d'action	MTES - DEB
Partenaires	ONCFS, Tour du Valat, CIRAD, OMPO, Wetlands international, Birdlife international, Direction des PN Sénégal
Financeurs	DGALN/DEB et DGPR
Durée programmée	5 ans
Liens avec les autres actions	
Bilan	<p>Cette action été menée comme prévu, avec de nombreux volets d'appui technique, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration, la mise à jour et/ou l'évaluation d'un plan de gestion d'une zone humide reconnue d'importance internationale (atelier interrégional Sénégal, Tchad, Egypte conduit à Dakar en avril 2017 par OMPO). - Renforcement des capacités de gestion des zones humides et de suivi des oiseaux d'eau au Tchad (atelier technique Tchad en mai 2017 par Wetlands International). - Appui technique in situ à la gestion de la zone humide de Bahr Aouk et Salamat au Tchad - Sénégal – site des Trois Marigots : Appui au plan de gestion et au projet de labellisation Ramsar - Soudan - plaine d'inondation de Khor Abu Habil : démarrage du diagnostic pluridisciplinaire, basé sur une approche écosystémique - etc
Perspectives	Poursuite de l'appui dans le cadre du nouveau Plan d'action pour l'Afrique 2019-2027 validé par l'AEWA.

Action 13 En cours mais non suivie	Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau
Objectif	Améliorer la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC)
Pilotes d'action	AE
Partenaires	collectivités - syndicats de rivières...
Financeurs	
Durée	2015-2019
Liens avec les autres actions	
Bilan	De nombreuses actions sont en cours sur le terrain, mais n'ont pas été suivies au titre du PNMH
Perspectives	Action difficile à définir en termes d'animation et de suivi : nombreuses actions assurées par les AE et les collectivités concernées, mais pas de suivi spécifique sur MH => A relancer / redéfinir dans le cadre de l'élaboration du prochain PNMH qui s'appuiera sur une concertation plus rapprochée avec les acteurs territoriaux

Action 15 en cours et poursuivie	Mettre en place des projets « LIFE » à l’instar du projet « Tourbières du massif jurassien franc-comtois »
Objectif	Développer des actions de sensibilisation auprès des collectivités et de leurs groupements, et notamment des élus, pour favoriser une approche globale des enjeux eau intégrée dans les politiques d’aménagement du territoire à partir de la valorisation de retours d’expériences d’actions associant des objectifs milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette action s’intègre dans l’accompagnement de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre avec une approche transversale MA + PI et non sectorielle.
Pilotes d’action	CEN Franche-Comté
Partenaires	SM milieux aquatiques du Haut-Doubs, PNR Haut-Jura, l’Association amis de la RN du lac de Remoray, SM d’aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant, DREAL Franche-Comté
Financeurs	Union Européenne, AE RMC, CR Franche-Comté, CD Doubs et Jura
Durée	2014 – 2020 pour le projet de référence, mais pérenne pour l’ensemble
Liens avec les autres actions	
Bilan de l’action	. Action de référence en cours et très avancée, comme prévu, à suivre sur un site dédié : http://www.life-tourbieres-jura.fr/ . D’autres actions importantes de restauration ont été réalisées, notamment sur la base de projets LIFE, mais n’ont pas été suivies et répertoriées dans le cadre du PNMH, et aucune "animation" n’a été mise en oeuvre.
Perspectives	. Finalisation de l’action de référence "Tourbières du Jura" . Une identification plus systématique des actions importantes de restauration de milieux humides pourrait être prévue, pour une meilleure connaissance des résultats et un meilleur échange d’expériences

Action 17 Non suivie	Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves
Objectif	Suivi des volets milieux humides dans les Plans Grands fleuves avec mobilisation de maîtres d'ouvrage pour l'entretien, la préservation et la restauration de ces milieux
Pilotes d'action	AE - AFEPTB - collectivités (départements, régions)
Partenaires	
Financeurs	
Durée	2014 - 2017
Liens avec les autres actions	
Bilan	Actions en cours sur les milieux humides dans le cadre des Plans Grands Fleuves, mais action non suivie au titre du PNMH
Perspectives	. Reprogrammer une analyse des mesures milieux humides des PGF et de leur mise en oeuvre

Action 31 Finalisée / En cours	Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau de sociétés locales de chasse à la conservation des milieux humides
Objectif	Renforcer et promouvoir au sein des fédérations de chasse la mise en œuvre des politiques de conservation des milieux humides au sein du réseau cynégétique dans les 4 domaines suivants : sensibilisation, acquisition foncière à but conservatoire, restauration et gestion durable, suivi et connaissance.
Pilotes d'action	Fédération nationale des chasseurs de France
Partenaires	Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) / Les 110 Fédérations Régionales et Départementales des Chasseurs (FRC et FDC) et leur réseau de 70 000 associations communales de chasse
Financeurs	Fédération nationale des chasseurs de France
Durée	2014-2018 et pérenne
Liens avec les autres actions	
Résultat en 2018	Les chiffres et proportions en zone humide par rapport aux surfaces acquises sont très fluctuants selon les années. Pour l'ensemble de la période considérée, le rythme d'acquisition est conforme avec les objectifs visés.
Bilan	. Plus de 160 actions renseignées dans la base de données Cyn'Actions Biodiv' contribuent à la mise en oeuvre des Plans Nationaux d'Actions en faveur des Milieux Humides (PNAMH). Elles ont pour objectif de maintenir la biodiversité inféodée à ces milieux et contribuent par la même occasion à d'autres politiques publiques (SCAP, SRCE, SCOT, Natura 2000, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.). Se référer aux documents produits par la FNCF disponibles dans le tableau des actions de la page http://pnmh.espaces-naturels.fr/hors-gth
Perspectives	. Poursuite et renforcement de la collaboration avec la FNCF et les autres acteurs de la chasse